



Pas d'avocat pour une mise en état avec injonction de conclure

Par **iwanttoknow**, le **02/05/2017** à **17:42**

Bonjour,

J'ai une mise en état avec injonction de conclure devant le TGI dans une semaine. Mon avocat bâclant son travail, j'ai été forcé de lui retirer son mandat. A défaut de trouver un nouvel avocat dans un délai d'une semaine, puis-je moi même envoyer le dossier au conseil de la partie adverse et au juge de la mise en état en expliquant mon cas ou malgré tout demander un nouveau report ou... ?

Merci.

Par **Chris92800**, le **02/05/2017** à **18:49**

Bonjour, la représentation par avocat devant le TGI est obligatoire. Vous devez absolument passer par un avocat, car de surcroît, la notification des écritures entre les avocats des parties adverses de fait par le Réseau Privé Virtuel des Avocats (RPVA), ou par acte du palais, auxquels seuls la juridiction et les avocats ont accès.

Je vous conseille vivement de prendre un avocat, qui seul peut tenter de demander un report de la clôture.

Autrement, vous risquez un jugement qui ne prendra en considération que les dernières écritures des avocats des parties adverses (donc, les dernières conclusions de l'avocat que

vous avez dessaisi).

Maître Sandy Christ Bhaganooa
Avocat
Barreau de Paris

Par **iwanttoknow**, le **02/05/2017** à **19:53**

Cher Maître,

Merci infiniment pour ces précisions.

Cordialement,

Iwanttoknow